

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire; Mme JEANNE à M. PUGLIESI; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents:

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 37 Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/33

Modification de la délibération n°2015/268 du 27 juillet 2015 concernant l'opération PRU 08.30 VRD 2 (barreau Est) – Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine Modification du plan de financement global.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a débuté fin 2016 les travaux relatifs à la tranche ferme du Programme de Rénovation Urbaine, à savoir la réalisation de 7 opérations de requalification des voiries et places publiques.

Afin de poursuivre le grand projet d'amélioration du cadre de vie des quartiers Cannes - Salines, 11 opérations relatives à la tranche conditionnelle vont débuter au cours de l'année 2017.

Par délibération n°2015/268, le Conseil Municipal du 27 juillet 2015 a autorisé le Maire à solliciter les subventions relatives au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) auprès des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 08.30 « VRD 2 ».

L'opération 08.30 concernant le VRD 2 a pour objectif la création d'un barreau de liaison entre le carrefour 3 (Opération PRU 08.33) et le VRD 4 (Opération PRU 08.32) reliant ainsi l'avenue Maréchal Juin. L'aménagement de cet espace public permettra de connecter de manière plus effective l'école Salines 6 à la rue Giacobbi.

Les travaux programmés concerneront la voirie ainsi que les réseaux (VRD), l'éclairage public, le mobilier urbain et le traitement paysager afin d'améliorer le visage du quartier des Salines et assurer la sécurité des habitants.

Cette opération est inscrite dans la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes - Salines du 16 mars 2009 et avenants successifs qui lient la Ville à l'ensemble de ses partenaires.

Le coût de l'opération 08.30 « VRD 2 » — volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine s'élève à un coût de 548 977 € et le plan de financement, adopté par le Conseil Municipal, s'établit de la manière suivante :

- un concours financier au titre du PEI à hauteur de 274 489 € HT (50%);
- un concours financier au titre de l'ANRU à hauteur de 217 455 € HT (40%) ;
- un concours financier Ville à hauteur de 57 033 € HT (10%)

Afin de faire face aux risques inondations, l'opération « VRD 2 » est également inscrite dans la maquette financière de la convention cadre relative au Programme d'Actions de prévention contre les inondations (PAPI) du 3 juillet 2013 qui lie la Ville à l'ensemble des partenaires. Le coût de l'opération 08.30 relevant du volet hydraulique a été modifié par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, le coût global de l'opération 08.30 « VRD 2 » intégrant le volet relatif au PRU (rénovation urbaine) et le volet PAPI (travaux hydrauliques) est également modifié et le plan de financement global du projet s'élève aujourd'hui à 744 977 € HT avec le plan de financement suivant :

Coût Global de l'opération	Coût PRU Aménagement Urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU - Aménagement Urbain						PAPI - Hydraulique							
			PEI	%	ANRU	%	Ville d'Ajaccio	%	FEDER	%	PAPI	%	стс	%	Ville d'Ajaccio	%
744 977 €	548 977 €	196 000 €	274 489 €	50	217 455 €	40	57 033 €	10	58 800 €	30	68 600 €	35	29 400 €	15	39 200 €	20

Cette opération est inscrite en autorisation de programme au Budget annexe de l'Anru, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ingénierie financière et de l'élaboration des différents projets relatifs au PRU, le dossier de subvention 08.30 « VRD 2 » sera transmis aux différents partenaires co-financeurs du projet.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau plan de financement global de l'opération ANRU 08.30 « VRD 2 ».

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs pour l'opération 08.30 « VRD 2 » volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

ADOPTE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le nouveau plan de financement global relatif à l'opération 08.30 « VRD 2 ».

AUTORISE Monsieur le Député Maire

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération 08.30 « VRD 2 », volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;
- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Publication: 14/03/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Page 3 sur 3



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGEL

